



REGLEMENT 2026

A LIRE IMPERATIVEMENT

La carte de pêche du Roseau Agésinate est obligatoire pour pêcher à l'étang des Engoulevents.

Vous pouvez vous la procurer chez :

**Intermarché Aizenay
7 route de Saint Gilles**

**Gamm Vert
Centre Commercial Porte du Littoral**

REGLEMENT :

ADULTES (15 ans et +) : 2 cannes avec ou sans moulinets + 1 gardonnette

ENFANTS (6 à 14 ans) : 1 canne avec ou sans moulinets + 1 gardonnette

Brochets ou sandres : prises limitées à 2 carnassiers par pêcheur et par jour.

Taille légale pour brochets : 0,60m

Taille légale pour sandre : 0,50m

Vifs autorisés (leurres et maniés interdits)

Pêche à poste fixe

Carpe : remise à l'eau obligatoire de tout poisson de plus de 4 Kgs

INTERDICTIONS :

- Pêche en bateau (ou similaire), Float tube
- Abandon des lignes au poste de pêche,
- Pêche sur le ponton handicapé,
- Pêche sur la passerelle,
- Pêche aux leurres artificiels (cuillères, twists, poissons maniés, vers maniés, ...)
- Pêche sur étang gelé (même partiellement)

ATTENTION : le plan d'eau des Engoulevents est surveillé et contrôlé par des gardes assermentés.

Toute infraction entraînera l'annulation de votre carte de pêche.

BONNE SAISON DE PECHE A TOUS

QUELQUES REMARQUES POUR LE BON DEROULEMENT DE VOS PARTIES DE PECHE

Laissons le passage libre du pont.

Des poubelles sont à votre disposition pour garder l'endroit propre.

CALENDRIER PECHE AUTORISEE :

- Ouverture Brochet 3 dimanches de 8h à 13h **pour les adhérents**
 - 1er février 2026
 - 08 février 2026
 - 15 février 2026

ATTENTION : 2 carnassiers par personne.

- Ouverture Truite le 15 février 8h à 13h **pour les adhérents**
- Ouverture annuelle le 16 février
- Journée pêche à la truite **pour les adhérents** dimanche 12 avril – 1 canne - 6 truites par personne - **AMORCAGE INTERDIT**
- Concours de pêche à la truite le samedi 12 septembre de 8h à 17h ouvert à tous.

FERMETURE GENERALE le 22 novembre 2026 : pêche aux leurres autorisée uniquement ce jour-là.

S.V.P. SOYEZ RAISONNABLES ET RESPONSABLES EN RESPECTANT LE REGLEMENT

(Valable pour tout le monde)

Tailles légales, quantités autorisées, périodes d'interdictions.

Et en respectant les membres de l'association (ce sont des bénévoles qui ne sont pas là pour se faire agresser verbalement et/ou physiquement).

REMARQUE : Nous alevinons le plan d'eau pour votre plaisir et non pour aleviner les autres plans d'eau. L'étang est au service des adhérents, nous en sommes donc **TOUS RESPONSABLES.**

Merci de votre compréhension.

RENSEIGNEMENTS : roseauagesinate@gmail.com